

Grand Cognac, votre nouvelle communauté d'agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes de Grand Cognac, de Grande Champagne, de Jarnac et de la Région de Châteauneuf ont fusionné pour devenir la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Votre commune est maintenant membre de ce nouvel ensemble composé de 58 communes et 70 000 habitants sur 752 km².

Vos représentants

Les communes sont représentées au sein de l'assemblée communautaire par 96 élus titulaires, secondés par 51 suppléants.

Ils délibèrent régulièrement sur les services et les investissements publics locaux en projetant une vision d'avenir sur l'aménagement et le développement du territoire.

Le 19 janvier dernier, ils ont élu 1 président et 15 vice-présidents :

- Michel Gourinchas, président.
- Véronique Marendat, vice-présidente en charge du développement économique, de l'emploi et des relations internationales.
- Annick-Franck Martaud, vice-président en charge de l'éducation-jeunesse-enfance.
- Jean-Paul Zucchi, vice-président en charge de la gouvernance et de l'équilibre des territoires.
- Jérôme Sourisseau, vice-président en charge des finances, de l'administration générale et de l'agriculture.
- Alain Riffaud, vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de la santé.
- Chantal Nadeau, vice-présidente en charge du tourisme.
- Gérard Faurie, vice-président en charge du sport.
- Pierre Berton, vice-président en charge du fleuve Charente.
- Pierre-Yves Briand, vice-président en charge des mobilités.
- François Raby, vice-président en charge de la commande publique.
- Lilian Jousson, vice-président en charge du logement, de l'habitat et de la mutualisation.
- Pascale Belle, vice-présidente en charge du développement durable, de la démocratie participative et de la gestion des déchets.
- Mickaël Villéger, vice-président en charge du grand cycle de l'eau.
- Nicole Roy, vice-présidente en charge de la culture.
- François Raud, vice-président en charge des ressources humaines.

Puis 8 conseillers délégués ont été élus le 2 février dernier :

- Monique Martinot, conseillère déléguée à l'enfance-jeunesse.
- Bertrand Laurent, conseiller délégué aux bâtiments intercommunaux.
- Hélène Tournadre, conseillère déléguée à la santé.
- Romuald Carry, conseiller délégué aux relations avec les clubs sportifs.
- Rémy Briault, conseiller délégué à la voirie.
- Bernard Dupont, conseiller délégué à l'assainissement.
- Dominique Petit, conseillère déléguée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.
- Bernard Popelard, conseiller délégué au patrimoine.





Photo : Stéphane Charbeau – Réalisation : Grand Cognac Communauté d'agglomération – Février 2017

De quoi s'occupe Grand Cognac ?

La communauté d'agglomération de Grand Cognac est un établissement public de coopération intercommunale qui compte plus de 250 agents.

La communauté d'agglomération est compétente dans les domaines :

- du développement économique, de la promotion du tourisme,
- de l'aménagement de l'espace et de l'habitat,
- des transports et de la mobilité,
- de la politique de la ville,
- des aires d'accueil des gens du voyage,
- de la collecte et du traitement des déchets,
- de l'eau et de l'assainissement.

Elle exerce les compétences précitées sur l'ensemble du territoire. En revanche, pour les compétences optionnelles et facultatives que les anciennes communautés de communes avaient choisi d'exercer, les élus disposent d'un délai de 1 à 2 ans maximum pour décider de les conserver ou de les restituer aux communes. Pendant ce laps de temps, la communauté d'agglomération de Grand Cognac en assure la mise en œuvre dans les limites du périmètre au sein duquel elles étaient exercées par les communautés de communes au 31 décembre dernier. Il s'agit de :

- l'action sociale,
- la politique culturelle et la gestion d'équipements culturels,
- la lecture publique,
- la protection de l'environnement et du patrimoine,
- la petite enfance et la jeunesse,
- le scolaire, le périscolaire et les temps d'activités périscolaires,
- la politique sportive, la gestion d'équipements sportifs,
- la gestion d'équipements touristiques, les programmes d'animations et les itinéraires de randonnées,
- la voirie,
- la fourrière.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de :

- Hôtel de communauté, 6 rue de Valdepeñas CS 10216 16111 Cognac Cedex, tél. 05 45 36 64 30.
- Site administratif de Châteauneuf-sur-Charente, Champ de Peuroty Route d'Archiac tél. 05 45 21 16 90.
- Site administratif de Genté, 5 route de la Mairie, tél. 05 45 83 47 99.
- Site administratif de Jarnac, 1 rue du Port, tél. 05 45 81 76 01.
- Site administratif de Segonzac, 5 rue du Stade, tél. 05 45 35 12 29.

Et sur le site internet et les réseaux sociaux : www.grand-cognac.fr, Facebook, Twitter et Instagram.